

Ordonnance de Monsieur de Silliers sur le
fait de la conibence de divers religions
en by Estat, donnee le 17. de Mars l'ay
1500. à Monsigneur Le prince
d'Orange /.



Rel. A. 510.

2
Mon Seigneur, Je lui hier les lettres de
S. Ex. du 12. du present. écrites à Madame
Lesquelles il lui a plu de me communiquer, ce
qu'elle a fait aussi à Mess^{rs}. de saint Alloude,
et comme il plait à S. Ex. d'entendre mon
avis sur deux points. Je lui présenterai
summairement ce que se pourroit desirer plus
au long, si la commodité du temps le portoit.
Suivant au premier, Je n'ai jamais trouvé
bon vouloir contraindre les hommes par la
force de la force à quitter leur religion, principa-
lement quand nous avons affaire particulière
contre particuliers, et pointant quand il ne se
présente aucun danger. Je n'auroi jamais
voulu conseiller d'user de violence contre ceux
d'une autre religion, toutefois je suis bien d'avis
que les Princes et ceux qui ont auctorité
imposent autant qu'ils en ont, que les

mauvaises opinions ne produisent vacance et
n'accroissent comme ceste question a
esté simplement vindicte anciennement par
S^t. Augustin, Mais quand l'estat est
continct avec le différent de la religion
Je pense bien que c'est non seulement licite
mais aussi nécessaire au magistrat de
s'asservir, Car si sous l'ombre de permettre
une faulx religion l'estat est en danger
il me semble sous tres humbles correction,
qui espargne celui qui est de contraire
opinion, et par ce moien mettre l'estat en
danger, seroit non seulement en bien les
vindictes, mais enuieille en bien les biens
propres, qui pourroient par ceste conuice
misericorde perdre la vie, l'estat et la
religion. Ceulx de Courtray se sont perdus
comme on dict, par faulte de recevoir garnison

cela est vray, Mais ce n'est pas la principale
raison ains, pour a voir, contre l'advis de plusieurs
Laisse entre eux Le pentionnaire parmentier
est de la confirmation, et obéi aux lettres du
conseil d'estat, et espargnant les combattans, et
et lesquelz maintenoient avoir bien fait, et
pourtant sans distinction de religion Je croi que
Le Magistrat doit faire sortir ou tenir prisonniers
ceulx qui donnent occasion ius fo d'estre
suspens. Quant au fait d'Atrecht
Je ne ferai comprendre pourquoi ils retournent
les prestres, ausquelz ils ne permettent de
exercer, si ce n'est que pour gagner aulcun
ils font bug passe-droit à tous, ou qui aulcuns
esperent faire avoir à leur enfant des prestres
à la mode d'Allemagne, Mais quoi quil en soit
Je n'ose dire mon advis, d'une chose de laquelle
Je n'entoy pas le fondement, ains Je ne dispute

point si il out bien ou mal fait, de passer si
avant, car voyant l'exemple de frise
et tant la persuader au perice la main basse
intention du S^r du ville, comme elle est
ensuivre, et attendant ce qui est advenir à
Courtray, ie ne m'ot basi point si bug perice
ia assez preparé à toz changemens a esté esmou
Toutefois ors qu'il est passé oultre, la question
est, comment il. Ex. si doit comporter à
remettre ledit exercice ou non; il est certain
que le perice sera encor beaucoup plus esmou,
attendu que les francois de Cambraj ont
voulu rendre la ville aux ennemis, et que les
deportemens du S^r du ville, ne les aient
encor plus confirmés a ce qu'ils ont fait; et
de jour en jour le decoubront tant de marci
nation, menées et traffiques, que nous
voions quasi oubertement ceulx de la religion

Romain souspre apres le Roy d'Espagne, ceux
de la confession et tre amises d'une vaine
esperance du costé de L'Allemaigne, et touz
ensuivre penser à propos nouvelles, et pourtant
ors que se ne voudrois conseiller qu'iz bug
Lidi, ou la religion fuid - et de fabri, que il. Ex.
le change, si nos quoz bit ou bertement pour
maintenir les Romains ou autres, estre l'estat
en danger, ainsi quant par autres il est vice
comme à stricte, ie ne pourrois logerement
conseiller que il. Ex. le restitue; je confesse
qu'à L'uy ie troubois boy ce qu'il pleust à il.
Ex. le faire L'année passée, mais estoit par
traicté avec les malcontens, lesquels il n'y
avoit moies de faire sortir de flandres, autres
et ainsi que par ce moien si il, esté suivi, ou
restitue plusieurs deuisés qui demoureroient
encor desertes, et oycola se suivoi de

toit les Princes et sages Conseillers, qui
ont assis le aulx guerres de France, mais
ici, Je ne voi point à quel profit sera de
remettre la papauté à Utrecht, Laquelle
nous debions desirer et fu exterminée pour
mille raisons, principalement puis que la foy
de N. Ex. n'est engagée, si en dict ceulx
d'Utrecht L'ont promis, Je respond que cest
à eulx, et non à N. Ex. d'en respondre, et
d'abantage que le Conte d'Anvers Berth estoit
signé le seroit, qui la viola; qui plus est, si N.
Ex. le remet à Utrecht, il n'aura tant de raisons
de le remettre à Anvers, Gand, et autres
voies plus, ce que N. Ex. ne pourroit faire, et
quant elle le pourroit, il n'est aucunement
convenable de le faire pour plusieurs raisons
que la prudence de N. Ex. cognoit suffisamment
Si nous estions sur une paix générale et bien

assurée, Je pourrois changer d'avis, Mais
estant sur termes ainsi qu'elles nous sont, il
me semble, quoi que nous tendions que nos
guerre sera guerre de la religion, et comme Je ne
blasme point, ben le peu de moeurs q'about N. Ex.
L'ordre qu'elle a tenu jusques à present, et au
contraire Je blasme beaucoup la témérité de
plusieurs, qui par leur folie et ignorance ont
fait tant de mal, aussi, sous tres sinbles
correction, il me sembleroit et son temps, sans
avoir regard à plusieurs telles difficultés, de se
trois bien assurés, et principalement à Bruxelles
et en ces lieux, ce que J'estime voi debvoir estre
fait non tant par un engagement de protestans
que des protestans, N. Ex. ainsi le pensera si
lui plait, auquel elle est plus obligée de
gratifier, ou à ceulx qui ne desiront, que soy
bien et honneur, ou à ceulx qui le haissent

mortellement, et comme elle soit pour avoir
tant fait en la faveur de la noblesse, ce qu'elle
y a a banc' puis, qu'excepté Monsieur le
Prince d'Espinoi, ils se sont tous escoulez;
Et scay q' M. Ex. peut dire que ce n'est sa
faulx; comme il est vrai, mais pour cela
cognoit on plus clairement, que qu'elque
bonne mine qu'ils feroient les papistes sont
dummeis mortels de M. Ex. et qu'ils se
doit caueront en temps et lieu, et m'assure
debut qu'il soit peu de temps, que les
Atsistes, dont il ny a que trop, feroient aussi
le semblable. C'est moy Berguier ce que
me sembler sur le premier point.

Quant au second, assavoir qu'aucuns trouvent
mauvais de traiter avecq' monseigneur de
Autou, et qu'ils seroient d'advis qu'on attendat

5
toutes extornites; qu'ils devoient traiter
avecq' le Prince qui n'est de la religion et
d'une telle race, il me sembleroit d'avoir ouy
dire en ma jeunesse, et Sleyday L'escrit, que
du commencement Dietrich ne trouboit Roy
que le Prince se signas et contre l'Empereur;
Il avoit quelque raison, mais aiant ouy
la raison de Conseillers de Prince, il changea
d'advis, je di cela moy Berguier pour plusieurs
Theologiens qui se foudent sur des regles
generales, comme faisoit Dietrich, lesquelles
estant examinees par les circonstances
particulieres, se trouvent faulx, comme sont
ces regles: il ne faut point resister au mal:
Il ne faut se rebeller contre le Prince:
lesquelles regles en aultre cas ne doivent estre
gardees, et qui les feroient garder, les destruiroient
car il nourriroit le mal et ruineroit l'estat;

aussi plusieurs auont bien tost dict: il ne -
fait contraindre auec les infideles; qui se -
trouueront sur by fait pose incontinent -
reuersez, ilz alleguent by passage du -
Droit nom, qui ne contient aultre chose, si -
non, que le fidele ne pouuoient traiter alliance -
auec le paiper de la terre de Canaan: qui -
ne peut rien conclure pour le regard de aultre: -
car il leur estoit commande de les faire -
mourir, et de nettoier la terre, en laquelle -
l'Eglise doit estre comme reservee pour long -
temps. L'autre raison est, des defences de -
traiter auec les Egyptiens, ce qui est encore -
particulier, car Dieu vouloit que le paiper -
se y retira entièrement, mais il vouloit quil -
traicta auec le Chaldeen, et pour ce auoir -
traicté, il a esté puni. La troisieme raison -
qu'on allegue, est pour ce quil a mal pris a

perisuer d'auoir en alliance, si ilz l'ont fait -
contre expresse defense, Et ne fait trouuer -
de frange, mais il y a aussi qui se sont bien -
trouues, et est by argument inepte d'argumenter -
par les obuements, car comme dit Sincard -
qui sçait si ilz ne l'eussent point fait, si les -
Inconueniens n'eussent esté si peus grandes, -
De dire que Monsieur d'Anjou n'est de nostre -
religion; ainsi s'inst d'adieu, et comme il. Ex. -
sçait Tai tousiours esté de se passer d'aucune -
alliance tant quil est possible auec ceux qui -
ne sont de nostre religion, car aultre chose est de -
traiter auec ceux qui ~~peuvent~~ sont amies -
de la Chrestienté, et auec ceux qui portent -
titre de Chrestiens, et qui ont en aultre -
points, car se ne doubte point, quil ne se fit -
Licité à tous les Chrestiens (entre lesquels -
il est noté que perisuer auent) de s'allier

ensemble contre les Turcs, et mesmes personne
ne s'aurait rebouter de doubte quil ne soit licite
de s'allier avec ceux mesmes qui doivent le
plus loindement à la confession d'Autheur commun
ceux de Nuremberg, Et sil faut venir à ceux
qui font vraie profession de nostre religion, nous
n'avons que l'Angleterre qui nous puisse aider
et nous avons peur de trop longuement attendre
après son secours: car quant aux Allemands
nous voyons aussi le peu de moien quil y a,
quelque promesse quilz feroient, et d'advantage
les nostres en Allemaigne sont tenus pour pires
que Turcs, et les docteurs de Eglises de
Allemaigne, au moien paisibles, sont de quelque
art des principaux plus à redouter que les papistes,
mais quant nous ne nous pouvons sçavoir
sans contraindre avec autrui, Je ne suis d'accord
avec nulz, quil nous soit totalement defendu

ains ne soit fier, quand il n'aparoit faulte moien
que nous ne pouvons, sans blesser nostre conscience
laisser perir tant d'eglises, et voir devant nos yeux
ruiner tant de prières, come ie le montrai
brièvement par ci après. Quant à la race
personne ne peut voir qu'en la race de France
il n'y ait de plus gens de bien qu'en celle
d'Espagne, en la quelle il ne cest encore troublé
by homme de bien, et si on veult restraindre la
race à la Roine mere, Je voudrois que ces bons
gens me deussent, ce quilz ont tenu de la
race de ce Roy pere, qui tint son filz, tint sa
femme, et espousa sa niece, Et quelle sera
ceste race d'enfans, mais en by si vilain inceste
qui deussent regner en ce pays, silz voudroient
obeir à des bastards, ils diront que non: Et les
enfants mais en inceste sont plus à redouter que
de bastards, en somme combien que ie n'ignore